ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transport de fonds

Question écrite n° 57020

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des convoyeurs de fonds. Un décret, publié en décembre dernier en application de la loi n° 2000-646 du 10 juillet 2000, impose aux banques d'améliorer la sécurité des distributeurs et des agences bancaires avant la fin de l'année 2002. Or, devant l'escalade des moyens mis en oeuvre par les agresseurs, des technologies nouvelles pourraient rapidement permettre de réduire les attaques et de les rendre moins violentes telles la mise en place de valises qui provoqueraient la destruction des billets de banque qu'elles contiennent si elles étaient forcées. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de régler les problèmes d'insécurité que connaissent les convoyeurs de fonds actuellement.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin
Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57020
Rubrique : Services
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 537